

LE DON DE CORNÉES

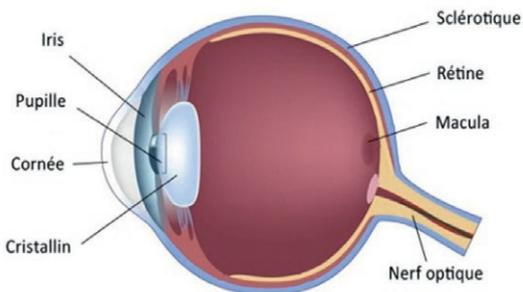
Des réponses à vos questions



Le don de cornées

Qu'est-ce que la cornée ?

La cornée est une lentille transparente située en avant de l'œil. Sa fonction est primordiale pour la transmission et la réfraction de la lumière. Elle fait partie des tissus humains comme la peau, les os, les vaisseaux, etc.



Qui peut avoir besoin d'une greffe ?

Toute personne présentant des séquelles de plaie, d'infection, de brûlure qui entraînent une opacité de la cornée. Celle-ci peut aussi se déformer lors de certaines pathologies graves chez des sujets jeunes (kératocône). Dans tous ces cas, la vision est fortement altérée, aboutissant à de graves répercussions sur la vie sociale et professionnelle. Habituellement, le seul traitement efficace est la greffe de cornée.

Quels sont les besoins ?

Les greffons de synthèse sont actuellement peu performants. L'unique solution est la greffe de cornée humaine provenant de donneurs décédés. Les dons restent insuffisants par rapport aux besoins. De nombreux patients sont obligés d'attendre une greffe avec un délai pouvant aller jusqu'à deux ans dans des conditions invalidantes.

+ INFO

Pénurie de greffons

Le nombre de greffes en Suisse est d'environ 400 par an, alors que la liste d'attente est de 800 à 1000 personnes, dont 100 environ à Genève.

Qui peut être donneur ?

Toute personne peut décider de donner ses cornées après son décès.

Peu de maladies sont des contre-indications au don. Le point essentiel est de manifester de son vivant sa volonté auprès de ses proches. Les règles qui encadrent le don et le prélèvement de tissus sont les mêmes que celles fixées pour les organes par la loi fédérale sur la transplantation.

Comment se déroule le don de cornées ?

Après un décès aux HUG, s'il n'y a pas de contre-indication, un coordinateur prend contact avec les proches du défunt (dans les 48h). Il se renseigne sur la volonté de la personne décédée concernant le don. En cas d'accord, le prélèvement est rapidement organisé pour ne pas retarder les funérailles.

Seule la cornée est retirée de façon chirurgicale. D'un point de vue esthétique, l'œil ne présente pas de différence après le retrait. Le don est totalement gratuit et anonyme.

Les cornées sont ensuite acheminées à la banque de cornées des HUG. Elles sont analysées, mises en quarantaine et, après un contrôle de qualité, proposées à la greffe. Des critères d'attribution permettent de sélectionner le meilleur greffon pour chaque receveur.

Comment se passe la greffe ?

L'avantage de ce type de greffe est qu'il n'a pas de contrainte de compatibilité entre donneur et receveur, car la cornée n'est pas vascularisée. La greffe est réalisée pendant une hospitalisation de courte durée (un à deux jours). Les suites opératoires sont en général légères et nécessitent peu de traitements. La récupération totale peut prendre six à huit mois, mais une amélioration de la vue est perçue déjà au bout de quelques semaines.

La greffe de cornée augmente considérablement la qualité de vie des receveurs de tous âges par la récupération de la vision.

Informations pratiques

Contact

Coordination locale du don d'organes

Direction médicale et qualité
Rue Alcide-Jentzer 22
1205 Genève
☎ 022 372 84 19
Coordination.Don@hcuge.ch

Les coordinateurs locaux répondent à vos interrogations sur le don de cornées, de tissus ou d'organes. N'hésitez pas à les contacter.

Autres adresses utiles

Service d'ophtalmologie

Rue Alcide-Jentzer 22
1205 Genève
☎ 022 372 84 00

Swisstransplant

🌐 www.swisstransplant.org

Programme latin de don d'organes

🌐 www.pldo.ch

Cette brochure a été élaborée par la coordination locale du don d'organes en collaboration avec le service d'ophtalmologie et le groupe d'information pour patients et proches (GIPP) des HUG.